BUSINESS PLAN 1997-1998

Ontario

MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS AND HOUSING

Copies of this document, ministry business plans and a brochure entitled *Making Progress, Managing Change: A Report to Ontario Taxpayers*, are available free of charge from Publications Ontario, 880 Bay St., Toronto. Out-of-town customers may write to Publications Ontario, 50 Grosvenor St., Toronto, Ontario, M7A 1N8. Telephone (416) 326-5300 or toll-free in Ontario 1-800-668-9938. For TTY inquiries call (416) 325-3408 (Toronto) or toll-free in Ontario 1-800-268-7095. For electronic access to this document and ministry business plans, visit the Ontario Government web site at www.gov.on.ca and click on "What's New".

On peut se procurer gratuitement des exemplaires du présent document, des plans d'activités des ministères et d'une brochure intitulée, *La marche du progrès - La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario*, auprès de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Les personnes de l'extérieur de Toronto peuvent écrire à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : (416) 326-5300 (Toronto) ou, sans frais d'interurbain en Ontario : 1 800 668-9938. Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou, sans frais en Ontario, le 1 800 268-7095. Pour avoir accès électroniquement au présent document et aux plans d'activités des ministères, visitez le site Web du gouvernement à l'adresse suivante : www.gov.on.ca et cliquez sur Quoi de neuf?

Hon. Al Leach

Minister's Message

This is a year of planning and transition for the Ministry of Municipal Affairs and Housing as we move to implement many new policies to meet Ontario taxpayers' expectations of less costly and more efficient government.

Our business plan sets out the way we will manage change. It also sets out how we will prepare our partners in the municipal and housing sectors to put major reforms in place.

Our challenge is to ensure a smooth transition to a better way of serving taxpayers. To do this, the ministry will focus on its core businesses.

In municipal affairs, we will create fewer, less costly and more efficient local governments that can deliver better services for less. This reform will bring significant savings, more accountability and a growth in the economy that will help create jobs. We expect that our ongoing implementation of the amended *Planning Act* will also result in jobs and growth.

Past difficulties in the area of housing are well known. We will continue to remove obstacles to encourage rental housing development and private sector residential construction. We expect to move forward on our fair rental system which will benefit the tenant, the property owner, and the taxpayer. We will also continue to improve the condition and administration of the social housing system as we prepare to move it to the municipal level of government.

Our business plan sets us on the right track for the coming year. We will continue to work with our municipal and housing partners to ensure that change is managed to benefit all Ontario taxpayers.✦

The Honourable Al Leach
Minister of Municipal Affairs and Housing

Making Progress—Managing Change
Ontario's Business Plans - Year Two

The government has a plan in place and that plan is working. The objectives are to invest in priority services; maintain safe and secure communities; cut taxes to create jobs; and make government work for people.

This ministry's business plan supports these objectives. It is our report to you. It highlights what has been done over the past year, what is planned for the coming year, what targets have been set and how results will be measured.

The services that are valued most are being protected and improved. Jobs are being created. The economy is growing at an impressive rate. Taxes are being cut. The way this ministry operates is now simpler, more open and accountable.

This plan also demonstrates that much remains to be done to accomplish our goals. It charts a course for the future with specific action plans. The government is committed to refining and improving business planning and business practices across the Ontario Public Service. Taxpayers have a right to know how public funds are used. Your comments are welcome.

For those who would like to know what is planned across government, all ministry business plans are available free of charge at Publications Ontario and on the Ontario government web site at www.gov.on.ca under "What's New".

In addition, the government has produced a brochure entitled *Making Progress, Managing Change: A Report to Ontario Taxpayers,* which lists major initiatives from all 22 business plans. This brochure is available free of charge from Publications Ontario in Toronto (416) 326-5300 (local calls) or 1-800-668-9938 (toll-free long distance calls). For TTY inquiries, call (416) 325-3408 (Toronto) or toll free in Ontario at 1-800-268-7095.✦

Ministry Vision

Our vision is:

- local governments that are more efficient, accountable and effective in addressing local needs
- a strong, competitive housing market with protection for the consumer

Overview of ministry organization

The organization of the ministry is in transition. The ministry has strategic direction for all its core businesses. Major implementation decisions which will impact on the structure and organization of the ministry have yet to be made.

The structure and organization of the ministry will be changed to best deliver the new programs and policies. It is expected that these changes will continue to occur during the 1997-98 and 1998-99 fiscal years and that the changes will be completed in all core businesses by 1999-2000.

As of April 1, 1997, the ministry had approximately 1,400 staff located in the head office in Toronto, in seven regional housing operations offices, in 20 local rent control offices and in five regional municipal operations offices.✦

Key Strategies

The ministry is at a turning point as it moves from the policy development to the program implementation phase for all businesses over the next two years. The focus for 1997-98 and 1998-99 is on ensuring that staff in the ministry and municipalities have the skills and tools to implement the new business directions and manage the change.

In some areas, such as social housing and local government, implementation is at an early stage. In other areas, such as land-use planning, detailed implementation, organization and resource planning is underway.✦

Core Businesses

To achieve its vision, the ministry has five core businesses:

- provide the governance and financial framework for local government.
- develop and administer the legislative and policy framework for land-use planning and define and represent provincial interests.
- establish and manage the framework to fund and administer social housing.
- develop and administer a regulatory framework for private rental housing.
- provide the regulatory framework for buildings.✦

Core Businesses

Local Government	
Goal	**Result**
Provide the governance and financial framework for local government.	1.Less costly and more efficient local governments. 2. Greater accountability for services delivered at the municipal level.

Strategy

Major policy and program changes are taking place in this core business as the ministry works with other ministries to redefine the financial and service delivery relationship between the province and municipalities. The Who Does What initiative is the policy and program vehicle for these changes. This is the greatest change in the provincial-municipal relationship in the last 100 years.

The ministry has two roles in these proposed changes: ministry staff will co-ordinate and manage key aspects of the proposed two-year Who Does What implementation process; and, the ministry has a number of proposed Who Does What initiatives that will require legislative approval and/or implementation over the next two years.

Locally initiated restructuring initiatives are under way across the province as municipalities in counties exercise the powers given to them by Bill 26 and reconstitute themselves into less costly and more efficient local governments. The implementation process to create the new City of Toronto will continue through 1997, with the new City being established Jan. 1, 1998.

Work on developing a proposed new, streamlined, simplified and flexible *Municipal Act* will continue throughout 1997. This would provide municipalities with a clear framework within which they can carry out their new responsibilities efficiently and effectively. The ministry is working with the Ministry of Finance to develop and implement proposed changes to municipal assessment and tax systems so that the municipalities have appropriate financial tools at their disposal to fund the delivery of services.

Strategy (cont'd)

The ministry will be working with other ministries to develop and deliver training to municipalities, to build municipal capacity to deliver the services being transferred to them and to prepare municipal and provincial staff for the new relationship. The target for implementation of the proposed provincial/municipal financial realignment is January 1, 1998.

The major expenditure for this core business is the Municipal Support Program, which, in 1997-98, will transfer $666 million in unconditional grants to municipalities. To decrease local dependence on provincial assistance, the Program will be ended at the end of 1997-98.

In addition, there is $202 million in capital funds in the ministry's budget for the Canada-Ontario Infrastructure Works Programs (COIWs). This money is both to complete projects started under the existing COIW program, and to fund new projects under the extension of the program in 1997-98. Municipalities across Ontario will be invited to propose local road and water and sewer system projects to be funded through this program. The provincial and federal governments will each provide one-third of the funding for eligible projects.

Land-Use Planning

Goal	Result
Develop and administer the legislative and policy framework for land-use planning and define and represent provincial interests.	1. Simplified and streamlined land-use planning system. 2. Provincial land-use policy interests addressed in municipal Official Plans.

Strategy

Revisions to the *Planning Act* came into effect May '96 and redefined the provincial and municipal roles in the land-use planning system. In 1997-98 and 1998-99, the ministry will be in transition as the new roles are implemented. The focus will be on redesigning the ministry planning function to reflect the changed and reduced provincial role under the new legislation.

Work will continue on the transfer of approval authority to municipalities, one-window delivery of provincial planning approvals within MMAH and training of municipal staff to take on the new roles which have been devolved to them.

As a result of these changes, the province will focus less on approvals and decisions and more on assuming an advisory role encouraging municipalities to have regard for provincial policies. This has led to reduced resources for the land-use planning throughout the provincial government, including MMAH. Although resources have been reduced, our goal remains to continue to promote good development through a streamlined and simplified land-use planning system.

The existing caseload under the three previous *Planning Acts* will be cleared in 1997-98.

The ministry will be working with the Ministry of the Attorney General, the Ministry of Finance, the Ontario Municipal Board (OMB), and the Assessment Review Board (ARB) towards the objective of integrating the OMB and ARB as recommended by the ABC Task Force.

The $14 million in expenditures related to this core business are primarily for ministry staff and administrative costs.

Social Housing

Goal	Result
Establish and manage the framework to fund and administer social housing.	1. Cost-effective management of existing social housing during transition to municipal funding. 2. Devolution of responsibility for funding and administering social housing to the municipal level. 3. Establishment of a framework of provincial and federal standards and accountability structures and processes for municipal delivery.

Strategy

Major policy and program shifts are taking place in this core business. As part of Who Does What, it is proposed that the responsibility for funding and administering the social housing program be transferred to municipalities. The provincial role in the program would be significantly reduced from delivery agent to responsibility for establishment and monitoring of provincial and federal program standards. This would ensure that citizens across the province have access to appropriate levels of service. Significant additional monies are being made available for social housing upgrading prior to the proposed transfer to the municipalities. This includes $150 million in 1996-97 and $23 million in 1997-98 (included in the ministry budget under the heading Municipal Capital and Operating Restructuring Fund) to re-establish reserve funds for non-profit housing providers, and $42 million in capital monies for the Ontario Housing Corporation.

It is proposed that funding responsibility for social housing be transferred to municipalities on January 1, 1998. The transfer of administrative responsibility for the program to municipalities would be phased in over two to three years. There are a large number of implementation issues associated with this proposed devolution.

In the interim, the ministry will continue the efficient and effective management of its social housing portfolio, which is made up of about 230,000 units of social housing. About 70 per cent of these are cost shared with the federal government. Most of the ministry's budget of $1,257 million in operating expenditures and all of the $106 million in capital transfer payments under this core business are for these units. After January 1, 1998, most of these subsidies would be removed to reflect the proposed transfer of funding responsibility to municipalities. In addition, the federal government has about 44,000 units of social housing which it funds unilaterally. It plans to transfer all of its unilateral and cost shared social housing to the provinces. The Province is currently in discussions with Canada Mortgage and Housing Corporation about this proposed transfer.

Private Rental Housing Regulation

Goal	Result
Develop and administer a regulatory framework for private rental housing.	1. Tenants protected from unfair rent increases. 2. Improved climate for investment in new private rental housing. 3. Improved maintenance of private rental housing. 4. A simplified, faster, accessible and less expensive system for resolving disputes between landlords and tenants.

Strategy

This core business would move from policy development to implementation with the proposed new *Tenant Protection Act* in 1997. The *Act* proposes to consolidate six existing residential tenancy acts into one statute and make major changes to the existing laws. The focus of the ministry during 1997-98 and 1998-99 will be to set up the organizational structures to administer the proposed new *Act*, continue to process the caseload which exists under the existing and previous acts, and train/educate stakeholders on how the proposed new system will work.

The *Act* proposes to set up the Ontario Rental Housing Tribunal for administration of the adjudicative, mediation and information services. The proposed Tribunal would take over landlord and tenant dispute resolution, which is currently delivered through 50 courthouses operated by the Ministry of the Attorney General.

The $21 million in expenditures in 1997-98 related to this core business are primarily for ministry staff and administrative costs. It is estimated that the cost of administering tenant protection legislation, which is currently shared by MMAH and the Ministry of the Attorney General, would be reduced by 25 per cent when the proposed new *Act* is fully implemented in 1999-2000.

Building Regulation	
Goal	**Result**
Provide the regulatory framework for buildings.	1. A focus on health, safety and accessibility in a streamlined and cost-effective Building Code (OBC) which improves the climate for new development. 2. Facilitate the improvement of uniform Code interpretation by Code users. 3. A streamlined and accessible system for resolving disputes and introducing new technologies into the building industry.
Strategy	
There are both policy and program changes in this core business over the next two years. A major package of proposed Building Code amendments was released for public consultation in September 1996, and will be finalized in 1997-98. It proposes to bring the amendments into effect in March 1998. In addition, as recommended by the Red Tape Commission, the ministry will be working with the Ministry of Economic Development, Trade and Tourism and other ministries to explore the feasibility of one-window construction permit services at the municipal level. The $3 million in expenditures in 1997-98 related to this core business are primarily for ministry staff and administrative costs.	

Key Performance Measures

OUTCOME (results)	PERFORMANCE MEASURES	STANDARDS/ TARGETS
Less costly and more efficient local governments.	Number of municipal politicians and locally initiated restructurings.	1. Reduce number of municipal politicians by 12% from 4,586 as of December 31, 1996 to 4,000 as of March 31, 1998. 2. Up to 40 locally initiated restructurings completed by March 31, 1998.
Greater accountability for services delivered at the municipal level.	Municipal financial reporting to taxpayers.	100% of municipalities using new financial reporting standards (Public Sector Accounting and Auditing Board standards) for reporting to taxpayers for 1999 municipal fiscal year.
	Municipal performance measure reporting to taxpayers.	100% of municipalities reporting to taxpayers on achievements through a system of performance measures for 1999 municipal fiscal year.

OUTCOME (results)	PERFORMANCE MEASURES	STANDARDS/ TARGETS
Simplified and streamlined land-use planning system.	Average length of time for ministry decisions under the amended *Planning Act* (Bill 20).	Reduce length of time for ministry decisions by 50% in comparison to previous legislation (i.e. 50% of average times during 1995-96) by 1997-98 and in subsequent years.
	Percentage of time ministry decisions made within the time frames legislated in the amended *Planning Act*.	Average time for all ministry decisions made within the time frames legislated in the amended *Planning Act*.
Cost effective management of existing social housing during the transition to municipal funding.	The per unit cost of social housing.	Reduce the average subsidy cost per unit per month (excluding capital improvements and extraordinary items) for OHC provincially owned public housing from $260 in 1995 to $228 in 1997. Reduce the average regular subsidy cost per unit per month (excluding replacement reserves) for post-1985 non-profit projects from $785 in 1995-96 to $721 in 1997-98.
Tenants protected from unfair rent increases.	Average number of applications per month regarding illegal rent increases under the proposed *Tenant Protection Act (TPA)*.	Pending passage of the proposed TPA, the standard/target will be established in 1997-98.

OUTCOME (results)	PERFORMANCE MEASURES	STANDARDS/ TARGETS
Improved climate for investment in new private rental housing.	Number of new private rental housing units started in areas with low vacancy rates.	Increase in new private rental housing starts in areas with vacancy rates less than 3%. The standard against which future years will be compared will be established in 1997-98.
Improved maintenance of private rental housing.	Investment in capital repairs in applications under the proposed *Tenant Protection Act (TPA)* in comparison with the *Rent Control Act (RCA)*.	Increase in total money for capital repairs in applications under the proposed TPA as compared with the RCA. The standard against which future years will be compared will be established in 1997-98
	Money spent on residential renovation per rental unit in Ontario as compared with other provinces in Canada.	Ontario in the top 50% of provinces in Canada after the proposed *Tenant Protection Act* is implemented.
A focus on health, safety and accessibility in a streamlined and cost-effective Building Code (OBC) which improves the climate for new development.	Remove unnecessary regulations that do not relate to health, safety and accessibility.	Incremental reduction in cost imposed by OBC.
	Reaction of building/ development industry and local building officials to streamlining the Building Code.	Builders, developers and local building officials believe that the Building Code is streamlined.

Report on 1996-97 Achievements & 1997-98 Commitments

Local Government

- In 1996-97, the ministry:
  - Responded to and supported the Who Does What panel recommendations on a new alignment of government roles and responsibilities. This included introduction of Phase One of municipal reform, with passage of the *Better Local Government Act*.
  - Simplified the municipal elections process, giving municipalities more flexibility to conduct efficient elections.
  - Started Phase Two of municipal reform, which includes a new *Municipal Act* to give municipalities greater freedom and the autonomy to manage their own affairs.
  - Introduced proposals to rebalance the *Development Charges Act* to ensure both municipalities and developers are treated with fairness, to make housing more affordable for new home buyers and to increase development activity and help create jobs.
  - Encouraged municipal restructuring for less costly and more efficient local government operated by fewer politicians.
  - Launched a consultation on the Greater Toronto Services Board proposal to ensure better planning and co-ordination of services across the regions in the GTA.
  - Completed the Terms of Reference for the project to develop new standards for financial reporting (Public Sector Accounting and Auditing Board standards) by municipalities.
  - Worked with some municipalities on a pilot project to develop and test efficiency performance measures for municipal services.

- In 1997-98, the commitments are:
  - Implement the legislation to create a new, unified City of Toronto which will lead to more efficient government, fewer politicians, better services and increased accountability.
  - Reduce municipal politicians by 12 per cent from 4,586 as of December 31, 1996 to 4,000 by March 31, 1998. This follows the example set by MPPs, who have decided to reduce the size of the Legislature from 130 to 103 members, effective the next general election.

- Facilitate the completion of up to 40 locally initiated restructurings by March 31, 1998 (eighteen proposals were completed prior to March 31, 1997).
- Complete new accounting recommendations and financial reporting requirements for municipal financial reporting by January, 1998.
- Determine how many municipalities are reporting to taxpayers on achievements through a system of performance measures for the municipal fiscal year 1998.
- Continue the provincial-municipal cooperative effort to develop performance measures for municipal services, including working with municipalities to evaluate the test run of efficiency performance measures for municipal services by summer, 1997.
- Work with the Ministry of Finance to determine the requirements for municipalities under the proposed *Public Sector Accountability Act*, and how these would relate to municipal financial and performance measures reporting to taxpayers.

Land-Use Planning

- In 1996-97, the ministry introduced a new, streamlined planning system that cuts through red tape and helps get rid of obstacles to growth. The new *Planning Act* has been in effect since May, 1996. Experience under the new *Planning Act* processes has been favourable.

- One of the ministry targets is to reduce the length of time for ministry decisions by 50 per cent in comparison to previous legislation. During 1995-96, the average length of time for ministry decisions under the previous legislation were:
  - Official Plans: 22.3 months
  - Official Plan Amendments: 14.6 months
  - Plans of Subdivision: 33.1 months
  - Consents: 8.8 months

In the first 10 months under the amended *Planning Act* (March 31, 1997), the average time for ministry decisions were:

- Official Plans: three months (50 per cent target is 11.2 months)
- Official Plan Amendments: 1.9 months (50 per cent target is 7.3 months)
- Plans of Subdivision: 5.9 months (50 per cent target is 16.6 months)
- Consents: 4.2 months (50 per cent target is 4.4 months)

- A second ministry target is that the average time for all ministry decisions will be within the time frames set out in the amended *Planning Act*. The legislated time frames in the *Act* are:
  - Official Plans: 90 days
  - Official Plan Amendments: 90 days
  - Plans of Subdivision: 90 days
  - Consents: 60 days

  In the first 10 months under the amended *Planning Act* (March 31, 1997), the average time for all ministry decisions met the legislated timeframes for Official Plans (average 89 days) and Official Plan Amendments (average 45 days), but exceeded the legislated timeframes for Plans of Subdivision (average 177 days) and Consents (average 126 days).

- The 1997-98 commitment is to meet the targets set out above.

Social Housing

- The average subsidy cost per unit per month (excluding capital improvements and extraordinary items) for OHC for the 1996 fiscal year was $232, reduced from $260 in 1995. In 1997, this will be further reduced to $228.

- In post-1985 non-profit projects, the forecasted average regular subsidy cost per unit per month (excluding replacement reserves) as of Dec. 31, 1996 was $731, reduced from $785 in 1995-96. This will be further reduced to $721 in 1997-98.

- On January 14, 1997, the government announced a plan to transfer responsibility for funding and administering social housing to municipalities.

- The government is making implementation decisions concerning social housing reform and transfer during 1997-98 which will form the basis for other specific performance measures in the 1998-99 business plan.

- In 1997-98, an Advisory Council will be set up. It will include people with experience in the range of issues that need to be addressed to reform social housing and prepare it for transfer to municipalities.

Private Rental Housing Regulation

- In November, 1996, the government introduced a proposed new *Tenant Protection Act* that would protect tenants, improve maintenance, be faster and fairer, and encourage investment in private rental real estate.

- Pending implementation of the proposed TPA, the ministry continues to improve productivity and performance in the administration of the current *Rent Control Act*. In 1996-97, applications were processed faster, and at the same time the cost of administering the *Act* was reduced.

- The performance measurement standards for applications for capital repairs under the *Rent Control Act* and the proposed *Tenant Protection Act*, and the number of new private rental starts in areas with low vacancy rates, will be established in 1997-98.

Building Regulation

- In 1996-97, the ministry began the process of amending the Ontario Building Code to bring it back to the basics of health, safety and accessibility for persons with disabilities.

- As a result of the consultations on these proposed amendments, which were released on September 20, 1996, new Code regulations will be prepared for approval in 1997-98. These will form the basis for calculating the reduction in cost imposed by the Code.

- In 1997-98, ministry staff will be meeting with building/development industry representatives and local building officials in a focus group setting to establish current perceptions about the streamlining of the Building Code.✦

Core Businesses & Resource Allocations

Local Government	
Operating	$693 million
Capital	$202 million

Land-Use Planning	
Operating	$14 million

Social Housing	
Operating	$1,257 million
Municipal Capital and Operating Restructuring Fund	$23 million
Capital	$106 million

Private Rental Housing Regulation	
Operating	$21 million

Building Regulation	
Operating	$3 million

Administration & Main Office	
Operating	$32 million

Ministry of Municipal Affairs and Housing	
Operating	$2,020 million
Municipal Capital and Operating Restructuring Fund	$23 million
Capital	$308 million

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Bob Arsenault (Communications Branch)	416-585-7478
Christine Burkitt (Minister's Office)	416-585-6932
Internet E-mail Address	mmah@gov.on.ca

June 1997
© Printed by the
Queen's Printer for Ontario

Juin 1997
© Imprimé par l'imprimeur
de la Reine pour l'Ontario

ISBN 0-7778-6279-4

PLAN D'ACTIVITÉS 1997-1998

Ontario

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

On peut se procurer gratuitement des exemplaires du présent document, des plans d'activités des ministères et d'une brochure intitulée, *La marche du progrès - La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario*, auprès de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Les personnes de l'extérieur de Toronto peuvent écrire à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : (416) 326-5300 (Toronto) ou, sans frais d'interurbain en Ontario : 1 800 668-9938. Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou, sans frais en Ontario, le 1 800 268-7095. Pour avoir accès électroniquement au présent document et aux plans d'activités des ministères, visitez le site Web du gouvernement à l'adresse suivante : www.gov.on.ca et cliquez sur Quoi de neuf?

Copies of this document, ministry business plans and a brochure entitled *Making Progress, Managing Change: A Report to Ontario Taxpayers*, are available free of charge from Publications Ontario, 880 Bay St., Toronto. Out-of-town customers may write to Publications Ontario, 50 Grosvenor St., Toronto, Ontario, M7A 1N8. Telephone (416) 326-5300 or toll-free in Ontario 1-800-668-9938. For TTY inquiries call (416) 325-3408 (Toronto) or toll-free in Ontario 1-800-268-7095. For electronic access to this document and ministry business plans, visit the Ontario Government web site at www.gov.on.ca and click on "What's New".

Hon. Al Leach

Message du ministre

Cette année est une année de planification et de transition au ministère des Affaires municipales et du Logement, à un moment où nous nous préparons à adopter de nombreuses nouvelles politiques en vue de répondre aux attentes des contribuables ontariens qui réclament des administrations plus abordables et plus efficaces.

Notre plan d'activités expose les mesures que nous entendons prendre pour gérer le changement et aider nos partenaires des secteurs de l'administration municipale et du logement à mettre en oeuvre des réformes importantes.

Notre défi sera de veiller à ce que la transition vers une meilleure façon de servir les contribuables se fasse sans heurts. À cette fin, le ministère mettra l'accent sur ses activités de base.

En ce qui a trait aux affaires municipales, nous établirons des administrations locales moins nombreuses, moins coûteuses et plus efficaces qui offriront de meilleurs services à un coût moindre. Ce changement entraînera des économies substantielles, une plus grande responsabilité et une croissance économique qui favorisera la création d'emplois. Nous nous attendons à ce que notre mise en oeuvre continue de la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* crée aussi des emplois et favorise la croissance.

Les difficultés éprouvées dans le domaine du logement sont bien connues. Nous continuerons d'abolir les obstacles afin d'encourager le développement du logement locatif et la construction résidentielle dans le secteur privé. Nous nous attendons à mettre de l'avant notre système de loyer équitable qui bénéficiera au locataire, au propriétaire et au contribuable. Nous continuerons également d'améliorer le parc de logements sociaux et sa gestion, que nous nous préparons à confier au palier municipal.

Notre plan d'activités nous oriente dans la bonne direction pour l'année qui vient. Nous poursuivrons notre collaboration avec nos partenaires des secteurs de l'administration municipale et du logement pour nous assurer que les changements apportés bénéficieront à tous les contribuables de la province.✦

L'honorable Al Leach
Ministre des Affaires municipales et du Logement

La marche du progrès—La gestion du changement

Plans d'activités de l'Ontario - Deuxième année

Le gouvernement a un plan et ce plan donne des résultats. Nos objectifs consistent à investir dans les services prioritaires, à assurer la sécurité dans les collectivités, à réduire les impôts pour créer des emplois et à offrir des services bien adaptés.

Le plan d'activités du ministère soutient ces objectifs. Il s'agit de notre rapport à la population. Il expose ce qui a été fait au cours de l'année passée, ce qui est prévu pour l'année qui vient, quels buts ont été fixés et comment les résultats seront mesurés.

Les services les plus appréciés sont protégés et améliorés. Des emplois sont créés. L'économie croît à un taux remarquable. Les impôts sont réduits. Le mode de fonctionnement du ministère est maintenant plus simple, plus transparent et plus responsable.

Le plan montre également qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. Il trace la route pour l'avenir avec des projets précis. Le gouvernement est résolu à rationaliser et à améliorer la planification et la pratique des affaires au sein de toute la fonction publique de l'Ontario. Les contribuables ont le droit de savoir comment les deniers publics sont dépensés. Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires.

Pour celles et ceux qui voudraient savoir ce qui est prévu à l'échelle du gouvernement, tous les plans d'activités des ministères sont disponibles gratuitement à Publications Ontario et sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.gov.on.ca, sous l'option Quoi de neuf?

En outre, le gouvernement a publié une brochure intitulée *La marche du progrès — La gestion du changement : Rapport aux contribuables de l'Ontario* qui donne la liste des principales initiatives décrites dans les 22 plans d'activités. Cette brochure est disponible gratuitement à Publications Ontario, à Toronto, téléphone : (416) 326-5300 (communications locales) ou 1 800 668-9938 (communications interurbaines sans frais). Les malentendants peuvent composer le (416) 325-3408 (Toronto) ou le 1 800 268-7095 (sans frais en Ontario).✦

Objectifs généraux du ministère

Nos objectifs généraux comprennent, entre autres :

- l'établissement d'administrations locales qui répondront aux besoins locaux de façon plus économique, plus responsable et plus efficace;

- le développement d'un marché du logement fort et concurrentiel qui assurera la protection du consommateur.

Aperçu de l'organisation du ministère

L'organisation du ministère est en période de transition. Le ministère applique une orientation stratégique dans toutes ses activités de base. Des décisions cruciales de mise en oeuvre qui se répercuteront sur la structure et l'organisation du ministère devront être prises.

Les changements apportés à la structure et à l'organisation du ministère tout au long de 1997-1998 et de 1998-1999 assureront l'administration optimale des nouveaux programmes et des nouvelles politiques. Ils devraient avoir été complétés dans toutes les activités de base en 1999-2000.

Au 1er avril 1997, le ministère comptait un effectif d'environ 1 400 employés situés au bureau central à Toronto, dans sept bureaux régionaux d'activités relatives au logement, dans vingt bureaux locaux de contrôle des loyers et dans cinq bureaux régionaux des opérations municipales.✦

Stratégies clés

Le ministère est à un tournant décisif tandis qu'il passe de l'étape de l'élaboration de politiques à celle de l'exécution du programme, au cours des deux prochaines années, en ce qui a trait à toutes les activités. En 1997-1998 et en 1998-1999, on s'assurera que le personnel du ministère et des municipalités a les compétences et les outils nécessaires pour mettre en oeuvre les nouvelles orientations et gérer les changements.

Dans certains domaines, notamment ceux du logement social et de l'administration municipale, la mise en oeuvre en est à l'étape initiale. Dans d'autres domaines, par exemple l'aménagement du territoire, la planification détaillée de la mise en oeuvre, de l'organisation et des ressources sont en cours d'exécution.✦

Activités de base

Pour réaliser son mandat, le ministère se consacrera à cinq activités de base :

- fournir le cadre administratif et le cadre financier pour l'administration locale;
- élaborer et administrer le cadre législatif et le cadre stratégique pour l'aménagement du territoire, et définir et représenter les intérêts provinciaux;
- établir et gérer le cadre pour le financement et l'administration du logement social;
- élaborer et administrer un cadre pour la réglementation du logement locatif privé;
- fournir le cadre de réglementation applicable aux bâtiments.✦

Activités de base

Administration locale	
But	**Résultat**
Fournir le cadre administratif et le cadre financier pour l'administration locale.	1. Administrations locales moins coûteuses et plus efficaces. 2. Responsabilité accrue en ce qui concerne les services offerts au niveau municipal.

Stratégie

Des changements importants sont apportés aux politiques et aux programmes liés à cette activité à mesure que le ministère collabore avec d'autres en vue de redéfinir les rapports entre la province et les municipalités en matière de financement et de prestation des services. L'initiative «Qui fait quoi» est l'outil qui permet d'apporter ces changements aux politiques et aux programmes. Il s'agit du plus important changement apporté aux rapports provinciaux-municipaux au cours des 100 dernières années.

À cet égard, le ministère s'acquitte de deux fonctions : le personnel du ministère coordonnera et gérera les principaux aspects du processus de mise en oeuvre des changements proposés qui durera deux ans; en outre, au cours de cette même période, le ministère devra obtenir l'autorisation législative nécessaire pour réaliser un certain nombre des changements proposés.

Des initiatives de restructuration lancées par le palier local sont en cours dans toute la province. Des municipalités intégrées à des comtés exercent les pouvoirs qui leur ont été conférés par le projet de loi 26 et se restructurent pour former des administrations locales moins coûteuses et plus efficientes. Le processus de mise en oeuvre visant la création de la nouvelle cité de Toronto se poursuivra en 1997, et la nouvelle cité sera établie le 1er janvier 1998.

Stratégie (suite)

Les travaux visant à élaborer une nouvelle *Loi sur les municipalités* plus rationnelle, plus simple et plus souple se poursuivront aussi en 1997. Cette nouvelle loi fournirait aux municipalités un cadre de travail dans lequel elles pourraient assumer leurs nouvelles responsabilités de façon efficiente et efficace. Le ministère collabore avec celui des Finances pour formuler et mettre en oeuvre les changements proposés relatifs aux systèmes d'évaluation et d'imposition municipaux pour que les municipalités aient à leur disposition les outils nécessaires pour financer la prestation des services.

Il collaborera avec d'autres ministères pour préparer et offrir des séances de formation à l'intention des municipalités, afin qu'elles aient la capacité nécessaire pour fournir les services; et pour préparer le personnel des municipalités et du gouvernement provincial afin qu'il puisse fonctionner dans le nouveau cadre. La date cible pour la mise en oeuvre du remaniement proposé de l'aspect financier des rapports provinciaux-municipaux est le 1er janvier 1998.

La principale dépense en immobilisations liée à cette activité de base est le Programme de soutien aux municipalités dans le cadre duquel on transférera aux municipalités 666 millions de dollars en subventions inconditionnelles en 1997-1998. Pour réduire la dépendance des administrations locales à l'égard de la province, le Programme se terminera à la fin de 1997-1998.

De plus, le budget du ministère prévoit un fonds d'immobilisations de 202 millions de dollars pour le programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario. Cette somme servira à mener à terme les projets amorcés dans le cadre de l'actuel programme et à financer de nouveaux projets pendant la prolongation en 1997-1998. Les municipalités de partout en Ontario seront invitées à soumettre des projets de construction de routes et de réseaux d'aqueducs et d'égouts qui pourront être financés grâce au programme. Les gouvernements provincial et fédéral verseront chacun un tiers du financement des projets admissibles.

Aménagement du territoire

But	Résultat
Établir et administrer le cadre législatif et le cadre stratégique pour l'aménagement du territoire, et définir et représenter les intérêts provinciaux.	1. Système d'aménagement du territoire simplifié et rationalisé. 2. Plans municipaux officiels qui tiennent compte des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

Stratégie

Des révisions de la *Loi sur l'aménagement du territoire* entrées en vigueur en mai 1996 ont redéfini les rôles provinciaux et municipaux relativement au système d'aménagement du territoire. En 1997-1998 et 1998-1999, le ministère subira des transformations à mesure que les nouveaux rôles entreront en vigueur. On s'efforcera de remodeler les activités de planification du ministère en fonction de son rôle réduit établi dans la nouvelle loi.

Le ministère poursuivra ses travaux en vue du transfert des pouvoirs d'approbation aux municipalités, de la prestation à guichet unique des approbations d'aménagement provinciales par le ministère ainsi que de la formation du personnel des municipalités pour lui permettre d'assumer ses nouvelles fonctions.

Grâce à ces changements, le gouvernement provincial consacrera moins de ressources aux approbations et aux décisions et jouera davantage un rôle consultatif en encourageant les municipalités à tenir compte des politiques provinciales. Cette initiative a permis de réduire les ressources consacrées à l'aménagement du territoire au sein du gouvernement, y compris par le ministère des Affaires municipales et du Logement. Bien que les ressources aient diminué, nous continuerons de favoriser un bon aménagement du territoire au moyen d'un système rationalisé et simplifié.

L'arriéré de travail accumulé pendant la durée d'application des trois lois antérieures sur l'aménagement du territoire sera éliminé en 1997-1998.

Le ministère collaborera avec le ministère du Procureur général, le ministère des Finances, la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission de révision des évaluations afin d'intégrer ces dernières, comme le recommande le Groupe d'étude du gouvernement sur les organismes, conseils et commissions.

Les salaires du personnel du ministère et les coûts administratifs constituent la majeure partie des dépenses de 14 millions de dollars liées à cette activité de base.

Logement social	
But	**Résultat**
Établir et gérer le cadre pour le financement et l'administration du logement social.	1. Gestion rentable des logements subventionnés actuels durant la transition au financement municipal. 2. Cession de la responsabilité du financement et de l'administration du logement social au palier municipal. 3. Établissement d'un ensemble de normes provinciales et fédérales et des structures et processus de responsabilisation pour la prestation des services par les municipalités.

Stratégie

Des changements importants sont apportés aux politiques et aux programmes liés à cette activité de base. Dans le cadre de l'initiative «Qui fait quoi», on propose que la responsabilité du financement et de l'administration du programme de logement social soit cédée aux municipalités. Le gouvernement provincial jouerait un rôle considérablement réduit dans le cadre de ce programme, passant d'agent de prestation à responsable de l'établissement et de la supervision des normes provinciales et fédérales. Il s'assurerait ainsi que tous les citoyens de la province aient accès à des niveaux de services appropriés. On consacre des sommes additionnelles importantes à l'amélioration du parc de logements sociaux avant de le transférer aux municipalités tel qu'il est proposé, soit 150 millions de dollars en 1996-1997 et 23 millions de dollars en 1997-1998 (inclus dans le budget du ministère sous la rubrique Fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités) pour rétablir les fonds de réserve des fournisseurs à but non lucratif, ainsi que 42 millions de dollars en fonds d'immobilisations destinés à la Société de logement de l'Ontario.

On propose que la responsabilité du financement du logement social soit confiée aux municipalités le 1er janvier 1998. Quant à la responsabilité de l'administration du programme, le transfert, dont la mise en oeuvre soulève une foule de questions, serait échelonné sur deux ou trois ans.

Stratégie (suite)

Entre-temps, le ministère continuera de gérer de façon rentable et efficace son parc de logements sociaux, qui comprend quelque 230 000 logements. Environ 70 pour 100 de ces logements font l'objet d'une entente de partage des coûts conclue avec le gouvernement fédéral. La plus grande partie du budget du ministère, qui s'élève à 1 257 millions de dollars en dépenses de fonctionnement, et la totalité des 106 millions de dollars en paiements de transfert pour immobilisations réservés à cette activité seront consacrés à ces logements. Après le 1er janvier 1998, la plus grande partie de ces subventions seraient éliminées puisqu'on propose de transférer aux municipalités la responsabilité du financement. De plus, le gouvernement fédéral possède environ 44 000 logements sociaux qu'il finance unilatéralement. Il prévoit céder aux provinces tous les logements sociaux qu'il finance unilatéralement et ceux dont les coûts sont partagés. Le gouvernement provincial discute présentement de ce transfert proposé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Réglementation du logement locatif privé

But	Résultat
Élaborer et administrer un cadre pour la réglementation du logement locatif privé.	1. Protection des locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. 2. Amélioration du climat favorisant l'investissement dans le logement locatif privé. 3. Amélioration de l'entretien des logements locatifs privés. 4. Système de règlement des différends entre locateurs et locataires plus simple, plus rapide, plus accessible et moins coûteux.

Stratégie

Aux termes de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires* proposée en 1997, cette activité passerait de l'étape de l'établissement de politiques à celle de la mise en oeuvre. Cette loi prévoit la fusion des six lois actuelles relatives à la location résidentielle et apportera des changements majeurs aux lois actuelles. Au cours de 1997-1998 et de 1998-1999, le ministère établira les structures organisationnelles nécessaires à l'administration de la nouvelle loi, poursuivra le traitement de l'arriéré de travail accumulé pendant la durée d'application des lois actuelles et antérieures, et assurera la formation des intervenants en ce qui a trait au mode de fonctionnement du nouveau système.

La Loi prévoit l'établissement du Tribunal du logement de l'Ontario, qui sera chargé d'administrer les services de règlement, de médiation et d'information. Le Tribunal proposé s'occuperait du règlement des différends entre locateurs et locataires, qui incombe actuellement aux 50 tribunaux administrés par le ministère du Procureur général.

Le budget des dépenses de 21 millions de dollars prévu pour cette activité de base en 1997-1998 sera principalement consacré aux salaires des employés du ministère et aux coûts administratifs. On estime que le coût de l'administration de la législation sur la protection des locataires, qui est actuellement partagé par le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère du Procureur général, diminuerait de 25 pour 100 lorsque la nouvelle loi serait entièrement en vigueur, soit en 1999-2000.

Réglementation applicable aux bâtiments	
But	**Résultat**
Fournir le cadre de réglementation applicable aux bâtiments.	1. Code du bâtiment rationalisé et efficient qui met l'accent sur la santé, la sécurité et l'accessibilité, et qui favorise les nouveaux aménagements. 2. Compréhension améliorée et uniforme du code par les usagers. 3. Système de règlement des différends simplifié et accessible, et introduction de nouvelles techniques dans l'industrie du bâtiment.

Stratégie

On prévoit que des changements seront apportés tant aux politiques qu'aux programmes liés à cette activité au cours des deux prochaines années. Toute une batterie de modifications au code du bâtiment ont été proposées et soumises à la consultation publique en septembre 1996, lequel sera finalisé en 1997-1998. L'entrée en vigueur des modifications est prévue en mars 1998. De plus, suivant les recommandations de la Commission de révision des formalités administratives, le ministère collaborera avec le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme et d'autres ministères en vue d'analyser la faisabilité, au niveau municipal, d'un service à guichet unique pour l'émission des permis de construction.

Les salaires des employés du ministère et les coûts administratifs constituent la majeure partie du budget des dépenses de 3 millions de dollars prévu pour cette activité de base en 1997-1998.

Principaux indicateurs de performance

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Administrations locales moins coûteuses et plus efficaces.	Nombre de représentants municipaux élus et de restructurations lancées par le palier local.	1. Réduction de 12 pour 100 du nombre de représentants municipaux élus (de 4 586 au 31 décembre 1996 à 4 000 au 31 mars 1998). 2. Parachèvement d'au plus 40 restructurations lancées par le palier local d'ici le 31 mars 1998.
Plus grande responsabilisation pour les services fournis par le palier municipal.	Rapports financiers municipaux à l'intention des contribuables.	Utilisation par toutes les municipalités du nouveau système de rapports financiers (normes du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public) pour informer les contribuables pour l'exercice financier municipal de 1999.
	Rapports de performance de la municipalité à l'intention des contribuables.	Totalité des municipalités présentant aux contribuables des rapports de performance grâce à un système d'indicateurs pour l'exercice financier municipal de 1999.

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Système d'aménagement du territoire simplifié et rationalisé.	Temps moyen de prise de décisions par le ministère aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* modifiée (projet de loi 20).	Réduction du temps de prise de décisions par le ministère de 50 pour 100 par rapport aux lois antérieures (soit 50 pour 100 du temps moyen au cours de 1995-1996), d'ici 1997-1998 et pour les exercices ultérieurs.
	Pourcentage de décisions prises par le ministère dans les délais prévus par la *Loi sur l'aménagement du territoire* modifiée.	Temps moyen de toutes les décisions prises par le ministère dans les délais prévus par la *Loi sur l'aménagement du territoire* modifiée.
Gestion rentable des logements sociaux actuels durant la transition au financement municipal.	Coût unitaire du logement social.	Réduction du coût de subvention moyen par logement par mois (à l'exclusion des améliorations aux immobilisations et des dépenses extraordinaires) pour les logements publics de la SDLO appartenant à la province : de 260 $ en 1995 à 228 $ en 1997. Réduction du coût de subvention régulier moyen par logement par mois (à l'exclusion des réserves de remplacement) pour les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985 : de 785 $ en 1995-1996 à 721 $ en 1997-1998.

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Protection des locataires contre les augmentations de loyer injustifiées.	Nombre moyen de demandes par mois concernant une augmentation de loyer illégale déposées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* proposée.	Établissement de la norme ou de l'objectif en 1997-1998, si la *Loi sur la protection des locataires* proposée est adoptée.
Investissement plus facile dans les nouveaux logements locatifs privés.	Nombre de logements locatifs privés mis en chantier dans les régions où le taux de vacance est faible.	Augmentation du nombre de logements locatifs privés mis en chantier dans les régions où le taux de vacance est inférieur à 3 pour 100. La norme qui servira aux fins de comparaison pour les exercices ultérieurs sera établie en 1997-1998.
Amélioration de l'entretien des logements locatifs privés.	Investissement dans des réparations des installations mentionnées dans les demandes déposées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* proposée, par comparaison à celles déposées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers.*	Augmentation du montant total affecté aux réparations des installations mentionnées dans les demandes déposées en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* proposée, par comparaison à celles déposées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers.* La norme qui servira aux fins de comparaison pour les exercices ultérieurs sera établie en 1997-1998.
	Montants consacrés à la rénovation résidentielle par logement locatif en Ontario, par comparaison avec les autres provinces du Canada.	Classement de l'Ontario au nombre de 50 pour 100 des provinces du Canada où ces dépenses sont les plus élevées après l'entrée en vigueur du projet de loi intitulé *Loi sur la protection des locataires.*

RÉSULTATS	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	NORMES OU OBJECTIFS
Code du bâtiment rationalisé et efficient qui met l'accent sur la santé, la sécurité et l'accessibilité et qui favorise les nouveaux aménagements.	Élimination des règlements inutiles qui ne se rapportent pas à la santé, à la sécurité et à l'accessibilité.	Réduction des coûts additionnels imposés par le code du bâtiment de l'Ontario.
	Réactions des représentants des industries du bâtiment et de l'aménagement et des agents locaux du bâtiment au sujet de la rationalisation du code du bâtiment.	Perception des constructeurs, des promoteurs et des agents locaux du bâtiment que le code du bâtiment est plus rationnel.

Rapport sur les réalisations de 1996-1997 et les engagements pour 1997-1998

Administration locale

- En 1996-1997, le ministère :
  - a donné suite et appui aux recommandations du Comité chargé de déterminer qui fait quoi à propos du remaniement des responsabilités et des rôles gouvernementaux; il a, entre autres, entrepris la première étape de la réforme municipale avec l'adoption de la *Loi sur l'amélioration des administrations locales*;
  - a simplifié le processus d'élection municipale qui accorde aux municipalités plus de souplesse dans la tenue d'un scrutin efficace;
  - a entrepris la deuxième étape de la réforme municipale qui prévoit une nouvelle *Loi sur les municipalités* visant à leur donner une plus grande marge de manoeuvre et l'autonomie nécessaire pour gérer leurs propres affaires;
  - a proposé des mesures visant à équilibrer la *Loi sur les redevances d'exploitation* afin que les municipalités et les promoteurs soient traités équitablement, de manière à rendre les maisons plus abordables pour les acheteurs de maisons neuves, à augmenter les activités d'aménagement et à contribuer à la création d'emplois;
  - a encouragé la restructuration municipale afin d'établir une administration locale, moins coûteuse et plus rentable, gérée par un nombre moindre d'élus;
  - a lancé une consultation sur la proposition de la Commission des services du grand Toronto pour assurer une meilleure planification et une meilleure coordination des services dans les municipalités de la RGT;
  - a élaboré le mandat de l'équipe du projet chargée d'élaborer les nouvelles normes de rapports financiers applicables aux municipalités (normes du Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public);
  - a collaboré avec certaines municipalités dans le cadre d'un projet pilote visant à élaborer et à mettre à l'essai des indicateurs de performance pour les services municipaux.

- Les engagements pour 1997-1998 sont les suivants :
  - mettre en œuvre le projet de loi visant à créer une nouvelle cité de Toronto unifiée qui rendra l'administration plus efficace, qui réduira le nombre de politiciens et qui améliorera les services et la responsabilisation;
  - réduire de 12 pour 100 le nombre de représentants municipaux élus de 4 586 au 31 décembre 1996 à 4 000 d'ici le 31 mars 1998, en suivant l'exemple des députés provinciaux, lesquels ont décidé de réduire de 130 à 103 sièges la taille de l'Assemblée législative, à compter des prochaines élections provinciales;
  - faciliter le parachèvement d'au plus 40 restructurations lancées par le palier local d'ici le 31 mars 1998 (18 propositions ont été terminées avant le 31 mars 1997);
  - formuler les recommandations sur les nouvelles méthodes comptables et les nouvelles exigences relatives aux rapports financiers des municipalités avant janvier 1998;
  - déterminer le nombre de municipalités qui présentent aux contribuables des rapports de performance grâce à un système d'indicateurs pour l'exercice financier municipal de 1998;
  - collaborer avec les municipalités pour mettre au point des indicateurs de performance des services municipaux, y compris pour évaluer les essais avant l'été 1997;
  - collaborer avec le ministère des Finances pour déterminer les exigences que devront satisfaire les municipalités en vertu d'un projet de loi portant sur la responsabilité du secteur public qui est proposé et les liens entre ces exigences, les indicateurs de performance et les rapports financiers municipaux à l'intention des contribuables.

Aménagement du territoire

- En 1996-1997, le ministère a adopté un nouveau système d'aménagement simplifié qui réduit les formalités administratives et qui élimine les obstacles à la croissance. La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire est en vigueur depuis mai 1996. Les processus établis conformément à la nouvelle loi fonctionnent bien.

- Entre autres objectifs, le ministère vise à réduire de moitié le délai de prise de décisions ministérielles grâce à la nouvelle législation. Au cours de 1995-

1996, le temps moyen de prise de décisions était, aux termes de l'ancienne loi :

- pour les plans officiels, de 22,3 mois;
- pour les modifications des plans officiels, de 14,6 mois;
- pour les plans de lotissement, de 33,1 mois;
- pour les autorisations, de 8,8 mois.

Le temps moyen de prise de décisions ministérielles au cours des 10 premiers mois de l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire modifiée (le 31 mars 1997) est indiqué ci-après :

- pour les plans officiels, 3 mois (l'objectif de réduction de 50 pour 100 est de 11,2 mois);
- pour les modifications des plans officiels, 1,9 mois (l'objectif de réduction de 50 pour 100 est de 7,3 mois);
- pour les plans de lotissement, 5,9 mois (l'objectif de réduction de 50 pour 100 est de 16,6 mois);
- pour les autorisations, 4,2 mois (l'objectif de réduction de 50 pour 100 est de 4,4 mois).

- Le deuxième objectif du ministère est de respecter les délais prévus par la Loi sur l'aménagement du territoire modifiée en ce qui concerne toutes les décisions ministérielles. Les délais prévus dans la Loi sont les suivants :
  - pour les plans officiels, 90 jours;
  - pour les modifications des plans officiels, 90 jours;
  - pour les plans de lotissement, 90 jours;
  - pour les autorisations, 60 jours.

  Au cours des 10 premiers mois suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire modifiée (31 mars 1997), le délai moyen pour les décisions ministérielles était inférieur au délai prévu par la Loi dans le cas des plans officiels (89 jours en moyenne) et des modifications des plans officiels (45 jours en moyenne), mais il dépassait le délai prévu par la Loi dans le cas des plans de lotissement (177 jours en moyenne) et des autorisations (126 jours en moyenne).

- L'engagement pour 1997-1998 est le respect continu des objectifs énoncés ci-dessus.

Logement social

- Le coût de subvention moyen par logement par mois (à l'exclusion des améliorations aux immobilisations et des dépenses extraordinaires) assumé par la SDLO au cours de l'exercice financier de 1996 s'élevait à 232 $. Ce coût était de 260 $ en 1995. En 1997, le coût sera encore réduit et passera à 228 $.

- Dans les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985, le coût de subvention régulier moyen prévu par logement par mois (à l'exclusion des réserves de remplacement) au 31 décembre 1996 était de 731 $. Ce coût était de 785 $ en 1995-1996. En 1997-1998, il sera encore réduit et passera à 721 $.

- Le 14 janvier 1997, le gouvernement a annoncé un plan concernant le transfert de la responsabilité du financement et de l'administration du logement social aux municipalités.

- Au cours de 1997-1998, le gouvernement prendra des décisions de mise en oeuvre relativement à la réforme et au transfert des responsabilités du logement social, lesquelles serviront de base à d'autres indicateurs de performance précis du plan d'activités de 1998-1999.

- En 1997-1998, un conseil consultatif sera créé. Il sera composé de membres qui connaissent les questions qui doivent être abordées dans le cadre de la réforme du logement social et du transfert de responsabilité aux municipalités.

Réglementation du logement locatif privé

- En novembre 1996, le gouvernement a présenté un projet de loi intitulé *Loi sur la protection des locataires* dont l'application serait plus rapide et plus équitable et dont l'objet serait de protéger les locataires, d'améliorer l'entretien des immeubles et de favoriser les investissements dans le marché de l'immeuble locatif privé.

- En attendant l'adoption du projet de loi intitulé *Loi sur la protection des locataires* proposée, le ministère continue d'augmenter la productivité et la performance de l'administration de la *Loi sur le contrôle des loyers* actuelle.

En 1996-1997, les demandes ont été traitées plus rapidement et le coût de l'administration de la Loi a diminué.

- Les indicateurs de performance concernant les demandes relatives à des réparations aux installations présentées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers* et du projet de loi intitulé *Loi sur la protection des locataires* ainsi que le nombre de mises en chantier de logements locatifs privés dans les régions à faible taux de vacance seront établis en 1997-1998.

Réglementation applicable aux bâtiments

- En 1996-1997, le ministère a entrepris le processus de modification du code du bâtiment de l'Ontario afin de lui redonner sa vocation première, à savoir la protection de la santé et de la sécurité, et l'accessibilité des personnes handicapées.

- À la suite des consultations sur ces modifications proposées qui ont été diffusées le 20 septembre 1996, les règlements d'application du nouveau code seront rédigés en vue de leur approbation en 1997-1998. Ils serviront à calculer la réduction des coûts imposés par le code.

- En 1997-1998, le personnel du ministère rencontrera, dans le cadre d'un groupe de consultation, les représentants des industries du bâtiment et de l'aménagement et les directeurs locaux de la construction dans le but de déterminer leurs impressions concernant la rationalisation du code du bâtiment.✦

Activités de base et affectation des ressources

(en millions de dollars)

Administration locale	
Fonctionnement	693
Immobilisations	202

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	14

Logement social	
Fonctionnement	1 257
Fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités	23
Immobilisations	106

Réglementation du logement locatif privé	
Fonctionnement	21

Réglementation applicable aux bâtiments	
Fonctionnement	3

Administration et bureau central	
Fonctionnement	32

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	2 020
Fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités	23
Immobilisations	308

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Bob Arsenault (Direction des communications)	(416) 585-7478
Christine Burkitt (Bureau du ministre)	(416) 585-6932
Adresse Internet	mmah@gov.on.ca

Juin 1997
© Imprimé par l'imprimeur
de la Reine pour l'Ontario

June 1997
© Printed by the
Queen's Printer for Ontario

ISBN 0-7778-6300-6